Archives parlementaires

Adresse de la société populaire de la commune de Pierre-de-Bresse qui invite la Convention à demeurer à son poste jusqu'à la paix, lors de la séance du 14 frimaire an II (4 décembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de la commune de Pierre-de-Bresse qui invite la Convention à demeurer à son poste jusqu'à la paix, lors de la séance du 14 frimaire an II (4 décembre 1793). In: Tome LXXX - Du 4 Frimaire au 15 Frimaire an II (24 novembre au 5 Décembre 1793) p. 597;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1912_num_80_1_39951_t1_0597_0000_4;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

Vous aviez de grands obstacles à vaincre, votre courage en a su triompher; s'il est affligeant de rappeler que la plus grande résistance à vos sublimes travaux est sortie du sein même de votre Assemblée, il est bien consolant de voir que c'est au milieu de ces orages que vous avez achevé l'édifice de notre Constitution.

« Débarrassés de ces vils intrigants qui, sous le masque du patriotisme, étaient parvenus à égarer une partie du peuple, les plus grands succès couronnent déjà vos travaux, mais nous osons vous le dire, représentants du peuple, votre tâche n'est pas assez d'avoir démêlé les horribles trames des conspirateurs, il faut que par un grand exemple vous portiez la terreur et l'effroi dans l'âme de ceux qui seraient assez lâches pour vouloir les imiter.

« Ce n'est pas assez d'avoir posé les bases du gouvernement républicain, il faut qu'il prenne sous vos mains paternelles une forme fixe et stable et qu'il faille désormais autant d'obstacles pour y toucher qu'il fallait d'abord de facilités pour le construire.

« Ce n'est pas assez d'avoir bravé la rage impuissante des tyrans coalisés qui menacent notre indépendance, il faut les punir d'avoir osé souiller la terre de la liberté, en y creusant leurs tombeaux.

« Ce n'est qu'alors, représentants du peuple, que vos fonctions de législateurs seront finies. Restez donc à votre poste, et si nos biens et nos vies sont nécessaires pour le salut de la patrie, parlez, représentants du peuple, le sacrifice en est fait, nous saurons imiter votre généreux dévouement.

« FOUJOLS, *président;* MONTAGNE, *secrétaire;* LAVAL, *secrétaire.* »

La Société populaire de la commune de Pierre (Pierre-de-Bresse) invite la Convention nationale à demeurer à son poste jusqu'à la paix, et à mettre le sceau à ses sublimes travaux.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Suit l'adresse de la Société populaire de la commune de Pierre-de-Bresse (2).

La Société populaire de la commune de Pierre, chef-lieu de canton, district de Louhans, département de Saône-et-Loire, à la Convention nationale.

« Pierre, le quartidi de frimaire, l'an II de la République, une, indivisible et démocratique.

« Représentants,

« Nous rendons grâce et justice à vos immortels travaux; vous nous avez donné la loi du maximum, les corps administratifs ont déterminé dans leur sagesse le mode de son exécution; et la Société populaire de cette commune voit avec la plus vive satisfaction les personnes qu'elle frappe réclamer l'application des peines qu'elle prononce. Mais cependant, législateurs, les cultivateurs livrent leurs grains, leurs greniers se vident, ils voient disparaître le fruit de leurs travaux, sans avoir l'espérance de pouvoir se procurer les denrées les plus nécessaires. La ci-devant Lyon, cette cité rebelle, dont le nom seul fait frémir, renfermait dans son sein dénaturé des traîtres et des accapareurs; ce sont ces monstres infâmes qui sont les auteurs des malheurs qui nous affligent, et la cause de la disette qui se fait sentir dans nos contrées. Faut-il donc différer plus longtemps? Non, que la tête de ces traîtres vienne alimenter la guillotine ambulante, que leurs trésors soient ouverts aux malheureux sans-culottes, et que leurs magasins d'abondance rejaillissent dans les contrées voisines en assurant à la République l'indemnité qui lui est due.

« Oui, législateurs, gardez-vous bien de vous relâcher un seul instant, faites une guerre continuelle aux conspirateurs perfides; nous sommes en révolution, et pour sauver la Révolution il faut agir révolutionnairement; vous avez terrassé toutes les tyrannies, démasqué toutes les intrigues; vous avez lancé d'un bras vigoureux le char de la Révolution et de la Liberté, il roule déjà dans toutes les parties de la République avec une rapidité triomphante, il écrase journellement les traîtres de l'intérieur sous ses roues de fer et d'airain. Ce n'est pas assez, conduisez-le toujours avec la même énergie jusqu'à ce que la massue nationale ait écrasé toutes les têtes couronnées.

« Et toi, sainte Montagne, patronne des Sociétés populaires, protectrice des assemblées fraternelles, toi d'où sont partis les éclairs et les foudres qui ont réduit en poussière les trônes et renversé les autels de l'erreur, demeure inébranlable au milieu de l'orage jusqu'à ce que, succédant aux tempêtes qui nous affligent de toutes parts, le calme de la paix nous fasse goûter tranquillement le fruit de ton ouvrage.

Les président et secrétaires,

« NEVEUX, *président;* DOREY fils, *secrétaire;* SAGET, *secrétaire.* »

La Société populaire de Saint-Vallier (Saint-Vallier-de-Thiey), département du Var, déclare qu'elle a en horreur le nom de roi, qu'elle ne veut plus de tyran, qu'elle a juré de maintenir la Constitution. Elle invite la Convention nationale, qu'elle félicite sur ses travaux, à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Suit l'adresse de la Société populaire de Saint-Vallier (2).

Aux citoyens représentants du peuple assemblés en Convention nationale à Paris.

« Vivre libre ou mourir, tel fut notre serment. Ne vouloir plus de roi, c'est le cri de la France,

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 342.
(2) *Archives nationales*, carton C 285, dossier 832.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 342.
(2) *Archives nationales*, carton C 285, dossier 832.